



CHEMINS DE SELECTION

GRANDE PISTE

SAISON 2009/2010

Sommaire

- I Préambule
- II Les Commissions
- III Inscription sur les Listes Nationales Haut Niveau et Espoir
- IV Sélections internationales
- V Planification fédérale

I - PREAMBULE

Le Président de la F.F.S.G soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qui lui aura été transmis par le DTN.

Après validation du bureau exécutif (B.E.) de la F.F.S.G, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courrier ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux compétitions et championnats nationaux sous l'égide de la F.F.S.G. et internationaux sous l'égide de l'I.S.U.

Le Directeur Technique National :

- est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose après avis de la Commission Technique et Pédagogique à la validation du Bureau Exécutif.
- est responsable de l'application des termes du présent document.
- est responsable de l'établissement des listes nationales des S.H.N. et Espoirs, qu'il propose en début de saison, au Ministre de la Santé, de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative (M.S.J.S.V.A.) après validation du B.E.
- est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions et les championnats nationaux et internationaux qu'il propose à la commission de sélection.
- est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions et championnats nationaux et internationaux.
- Le Président et le Directeur Technique National proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) une liste nominative des Athlètes pour validation.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemins de sélection* » précisant pour la saison 2009/2010 pour la Grande Piste :

- les critères d'inscription sur les listes nationales des sportifs de haut niveau (catégories Elites, Seniors, Jeunes), sur la liste nationale des sportifs Espoirs.
- les règles de sélection des Equipes de France pour les compétitions internationales de référence,

Précision :

Le document intitulé « chemins de sélection » pour la « Grande Piste » n'a d'existence légale et réglementaire au sein de la F.F.S.G. que s'il est présenté et validé par le B.E. en début de saison.

II - LES COMMISSIONS

A - Commission de sélection (CS) :

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections internationales, les tests de sélection et les contrôles d'entraînement à la validation du B.E. Elle peut également être consultée au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

Elle participe à la définition de la politique sportive de la Grande Piste, qu'elle soumet à l'approbation du B.E.

COMPOSITION :

- le Président de la fédération ou son représentant
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau ou son représentant
- le DTN et/ou son représentant
- le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- Le Président de la CSN concernée, avec voie consultative ;

La commission de sélection pourra prendre obligatoirement l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après désignée. Les avis de la CS, qui sont rendus à l'issue de réunions, de conférences téléphonées ou d'envoi de courriels ou tout autre moyen convenu entre ses membres sont consignés dans un registre établi à cet effet. Les propositions de la CS doivent être validées par le BE, organe de gouvernance de la fédération qui statue par tous moyens à sa convenance, et consigne ses décisions par procès verbal.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

B - Commission Technique et Pédagogique

La Commission Technique et Pédagogique se réunit régulièrement sur convocation du Directeur Technique National. Elle peut être réunie en séance plénière, ou également consultée par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

COMPOSITION

- le Directeur Technique National et/ou son représentant
- le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- l'entraîneur national en charge des patineurs inscrits sur les listes haut niveau membres du collectif Vancouver 2010
- un représentant des entraîneurs des collectifs Jeune et Espoir
- des personnes habilitées, sur demande spéciale de la Direction Technique Nationale

ROLE

Elle participe activement à la vie technique et sportive de la F.F.S.G afin de :

- émettre des propositions pour les sélections des équipes de France aux compétitions internationales
- proposer des documents techniques et pédagogiques
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sportive fédérale
- proposer annuellement les modifications à apporter au « chemin de sélection » et règlements sportifs fédéraux
- proposer des actions de formation continue des cadres

III- INSCRIPTION SUR LES LISTES NATIONALES HAUT NIVEAU ET ESPOIR

Remarques générales :

Même s'ils remplissent les critères permettant d'être inscrits sur les listes de la catégorie supérieure, les athlètes peuvent, en fonction des quotas, être inscrits sur les listes correspondant à leur catégorie d'âge.

La qualité de sportif de haut niveau peut être retirée

- • par sanction disciplinaire
- • par manquement aux obligations de la charte du sportif de haut niveau
- • pour dopage

Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale du Ministère des Sports, s'engage, tel que prévu par la Loi, à respecter les principes et valeurs de la Charte du Sport de Haut Niveau. Charte consultable sur le site : www.sports.gouv.fr

3.1. Critères d'inscription sur la liste Espoir

La liste des Sportifs Espoirs est arrêtée tous les ans au 1^{er} novembre par le Ministre chargé des Sports, sur proposition du Président de la F.F.S.G. après validation du B.E.

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 11

Il est institué une liste des sportifs Espoirs regroupant les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription sur cette liste présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.

	Temps
Espoir Dames B (cumul 500m et 1000m)	153
Espoir Dames C	51
Espoir Dames D	53
Espoir Hommes B (cumul 500m et 1000m)	141
Espoir Hommes C	48
Espoir Hommes D	50

L'inscription sur la liste Espoir est valable 1 an.

3.2. Critères d'inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau

La liste des sportifs de haut niveau est arrêtée tous les ans par le Ministre des Sports au 1^{er} novembre.

A - Catégorie France Elite :

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 4

Peut être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau, une performance ou obtient un classement significatif soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies par la Commission nationale du sport de haut niveau.

Peut être inscrit en catégorie « Elite » en Grande Piste, tout sportif ayant réalisé les performances suivantes :

- – figurer dans les 4 premiers aux Championnats d'Europe SENIOR,
- – figurer dans les 8 premiers aux Championnats du Monde SENIOR ou Jeux Olympiques,

L'inscription dans la catégorie « Elite » est valable 2 ans.

B - Catégories France Senior et France Jeune :

France senior :

En Grande Piste, peut être inscrit en catégorie « Senior » dans la limite des quotas disponibles, tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2009-2010 :

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art5

Peut être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif sélectionné par la fédération délégataire concernée dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.

Peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- • avoir été sélectionné en tant que titulaire aux Championnats d'Europe et/ou aux Championnats du Monde Senior

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Senior » est valable 1 an.

France Jeune :

En Grande Piste, peut être inscrit en catégorie « Jeune » et dans la limite des quotas disponibles, tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2009-2010:

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 6

Peut être inscrit dans la catégorie Jeune le sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.

Peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire aux Championnats du Monde juniors et/ou à une des compétitions internationales ISU retenues par le calendrier fédéral.

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Jeune » est valable 1 an.

Remarques :

L'ensemble de ces critères est nécessaire mais non suffisant pour prétendre à l'inscription sur une des listes nationales de sportifs car des quotas par catégorie sont fixés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Le D.T.N se réserve le droit de maintenir sur la liste Haut Niveau tout patineur qui, pour des raisons de santé, d'organisation scolaire ou professionnelle dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères d'inscription précédemment définis, après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique de la Grande Piste.

Le D.T.N, au regard des places disponibles, pourra éventuellement proposer sur la liste des sportifs de haut niveau, des patineurs à fort potentiel ne répondant pas aux critères requis, après validation du B.E. et avis de la commission technique et pédagogique de la Grande Piste.

IV - SELECTIONS INTERNATIONALES

REGLEMENTS ET SELECTIONS

Les règlements ISU et annonces officielles des événements internationaux précisent les règles d'engagement et de participation aux compétitions internationales, championnats ISU et aux Coupes du Monde. Les modalités de sélection des patineurs français se font en conformité avec les règlements ISU.

Team Leader :

Pour les Championnats ISU le président de la FFSG désigne le Team Leader de la délégation, le DTN désigne un Team leader assistant. En dehors des Championnats ISU, le DTN désigne un entraîneur en tant que Team leader parmi ceux convoqués sur la compétition pour accompagner les patineurs.

Le team leader assure les charges et obligations suivantes :

- Présence à la réunion officielle des teams leader
- Paiement des frais logistiques sur place (hors championnats ISU)
- Distribution des informations à la délégation
- Représentation et responsabilité déléguées par la Président de la FFSG
- Transmission du protocole à la FFSG
- Présence obligatoire sur le lieu de l'événement jusqu'au départ du dernier représentant de la délégation française

Pour les championnats ISU le team leader assistant assure les charges et obligations suivantes :

- Paiement des frais logistiques sur place
- Gestion de l'équipe médicale
- Assistance auprès du Team leader

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Le DTN, après avis de la commission de sélection et sous réserve des quotas attribués par l'organisateur, peut envisager l'inscription d'athlètes à partir de performances significatives de bons résultats potentiels ou de la réalisation des minima suivants lors de compétitions inscrites au calendrier national (FFSG) ou international (ISU), après avoir pris l'avis de la commission technique et pédagogique.

La DTN à Classer les SHN dans 6 groupes

- G1 : médaillés CM/CE = potentiel médaille JO.
- G 2 : Places situées entre n° 4 et N° 8 au CM - CE + Podium Monde Juniors
- G 3 : Places situées entre N° 9 et N° 16 au CM - CE
- G4 : Sélectionnables aux JO Vancouver.

- G5 : Collectifs 2014 - 2018.
- G6 : Les sportifs inscrits sur liste SHN.

Le sportif devra suivre et respecter le programme mis en place par la DTN (en collaboration avec lui) pour la saison 2009/2010.

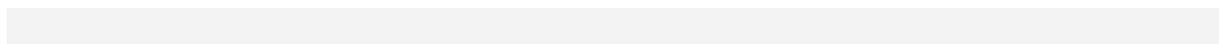
Le groupe 1 est préservé pour la sélection des JO. La DTN se réserve le droit d'évaluer l'état de forme des sportifs de ce groupe.

La sélection d'un(e) sportif (ve) relevant de blessure ou de maladie l'ayant empêché de réaliser à un critère de sélection devra :

- avoir obligatoirement confronté son diagnostic au médecin fédéral
- avoir été classé au moins une fois dans les 8 en individuel lors des 3 dernières compétitions Internationales ISU Senior lors desquelles la France a engagé des compétiteurs.

CALENDRIER

Le DTN arrête le calendrier prévisionnel des compétitions internationales où la France sera représentée, et le propose pour validation au B.E. Celui s'établit en fonction du calendrier national présenté lors de l'Assemblée générale de la FFSG et du calendrier international ISU.



Date

Quotas

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales de l'ISU 2008.

Principes de sélection

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Date

Du 22 au 24 janvier 2010 à Dresde (ALLEMAGNE)

Quotas

Hommes : 3 places en individuel et relais

Dames : 3 places en individuel et relais

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de sélections

Les principes de sélections sont les mêmes que ceux pour les Jeux Olympiques

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR

Date

Du 8 au 10 janvier 2010 à Taipei (CHINE)

Quotas

Hommes : 3 places en individuel et relais

Dames : 3 places en individuel et relais

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de sélections

- Individuels : Classement réalisé au terme de la Coupe de France 2. Les patineurs doivent avoir réalisé les minima temps pour partir en individuel sur les Championnats du Monde Junior.
- Un patineur se classant dans les 32 à une distance de Coupe du Monde sera d'office sélectionné en individuel pour les championnats du monde junior.
- Relais : En fonction du classement réalisé au terme de la Coupe de France 2.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

CHAMPIONNATS DU MONDE

Date

Du 19 au 21 mars 2010 à Sofia (BULGARIE)

Quotas

Déterminés selon les résultats aux championnats du Monde de l'année précédente.

Hommes : 2 places en individuel + 3 patineurs pour le relais (si sélectionné)

Dames : 2 places en individuel + 3 patineuses pour le relais (si sélectionné)

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de Sélection

Les principes de sélections sont les mêmes que ceux pour les Jeux Olympiques

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

CHAMPIONNATS DU MONDE PAR EQUIPE

Date

Du 27 au 28 mars 2010 à Bormio (ITALIE)

Quotas

En fonction du classement Coupes du Monde 2009-2010

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de Sélection

Si la France est qualifiée à l'issue des manches de la Coupe du Monde :

La composition de l'équipe retenue sera identique à celle des Championnats du Monde individuel, si les relais y sont qualifiés. Dans le cas contraire, la composition de l'équipe sera déterminée par la commission de sélection.

Le DTN se réserve le droit de proposer directement à la Commission de Sélection, l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré

CHEMINS DE SELECTION SPECIFIQUES AUX JEUX OLYMPIQUES 2010

Le Président de la FFSG soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qu'il leur a été transmis par le DTN.

Après validation du Bureau Exécutif (BE) de la FFSG, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux Compétitions Internationales et Championnat ISU et de la proposition de sélection à la CNSHN des athlètes qui représentent la FFSG aux Jeux Olympiques.

Pour l'ensemble des disciplines Olympiques, le Président et le DTN proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) une liste nominative des athlètes pour validation. La CNSHN donne un avis sur la conformité des propositions nominatives au regard des règles fédérales de sélection validées pour les Jeux Olympiques.

Le CNOSF inscrit aux Jeux olympiques de Vancouver les sportifs sélectionnés

Préambule :

Les athlètes de la FFSG doivent avoir pris connaissance du « guide de l'athlète » édité par le CNOSF et s'engage en outre à :

- respecter la Charte du Comité International Olympique,
- respecter les dispositions réglementaires en vigueur relatives au suivi médical pour les sportifs de haut niveau,
- avoir un comportement conforme à l'éthique de la FFSG et à l'esprit de l'équipe de France Olympique,
- participer à l'intégralité de la programmation sportive planifiée par la DTN,
- ne pas participer du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la fin des JO, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par le DTN, à des compétitions professionnelles et/ou à des galas

Le DTN se réserve la possibilité de faire toutes propositions qui s'imposent à la CNSHN afin de renforcer le potentiel de l'équipe de France Olympique.

Le DTN veillera à ce que l'ensemble des chemins de sélection soit en conformité avec les dispositions techniques, réglementaires et statutaires des Fédérations Internationales concernées.

La Fédération communique le chemin de sélection aux membres du collectif de l'équipe de France (Site internet FFSG, courriel) dès validation de l'ensemble des documents et de la procédure par la CNSHN.

Le BE de la FFSG a validé ces « chemins de sélection » en date du 27 juin 2009.

Dates

Jeux Olympiques du 12 au 28 février 2010 à Vancouver (CANADA)

Quotas

Les quotas seront établis lors des compétitions prédéfinies de la coupe du Monde 2009 -2010 (Compétitions de Qualifications de Sélections Olympiques (SOQC))

Les quotas peuvent être obtenus :

- soit par classement par points en coupe du Monde par discipline Olympique,
- soit par temps réalisés.

Les quotas sont obtenus pour la nation et ne sont pas nominatifs

Distances Olympiques

Hommes : 500m, 1000m, 1500m, 5000m, 10 000m

Femmes : 500m, 1000m, 1500m, 3000m, 5000m

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de sélections

Etre classés parmi les 16 premiers du classement mondial par distance olympique. Si plusieurs patineurs répondent à ces critères, la hiérarchie des patineurs se fera grâce au classement mondial dans chacune des distances olympiques.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

Annexe sur les procédures de tests relais

- **Tests spécifiques relais :**
7x1tr avec 50" de repos entre.
Suite à cela, 2 critères : la moyenne des 7 passages, et la moyenne des 3 derniers passages.
(R.tot=5' avec marge 10")
- **Tests relais de la Compétition de Sélection du 29-30 août à Albertville :**
Au terme de chaque journée de la Compétition de Sélection, une course de 2 équipes de relais aura lieu. L'équipe A sera constituée du 1^{er}, 3^e, 5^e et 7^e garçons des courses individuelles du jour, et l'équipe B du 2^e, 4^e, 6^e et 8^e garçons des courses individuelles du jour.
Suite à cela, 3 critères : la moyenne des 7/8 passages, la moyenne des 3 derniers passages, et le classement de l'équipe.
- **Classement de l'équipe en compétition internationale :**
L'ensemble des patineurs ayant participé aux courses de relais d'une compétition profite de ce classement.

Annexe Programme compétition

05/09/09	06/09/09	Coupe de France	Albertville	FRA	prév.
25/09/09	27/09/09	World Cup - 1	asie		
02/10/09	04/10/09	World Cup - 2	asie		
06/11/09	08/11/09	World Cup - 3	Amérique		sélec.
13/11/09	15/11/09	World Cup - 4	Amérique		sélec.
08/01/10	08/01/10	World jUNIOR Championships	Taïpei	Taï	
22/01/10	24/01/10	European Championships	Dresden	GER	
13/02/10	Q-L-500m/Q-L-Relais/ F-M-1500m		Vancouver	CAN	
17/02/10	Q-M-1000m/Q-M-Relais/ F-L-500m		Vancouver	CAN	
20/02/10	F-L-1500m/F-M-1000m		Vancouver	CAN	
24/02/10	Q-L-1000m/Q-M-500m/F-L-Relais		Vancouver	CAN	
26/02/10	F-M-500m/F-L-1000m/F-M-Relais		Vancouver	CAN	
19/03/10	21/03/10	World Senior Championships	Sofia	BUL	
26/03/10	28/03/10	World Team Championships	Bormio	ITA	